

Depuis le 1^{er} septembre 2004, la Maison des Jeunes s'adresse aux jeunes de 8 à 25 ans de Noyelles-les-Seclin ou de l'extérieur, parrainé par un Noyellois.

Elle se situe au Centre d'Animation Municipal Alexandre Gratte, 18bis Rue de Wattignies à Noyelles-les-Seclin.

Le Conseil Municipal a décidé d'instaurer des créneaux de fréquentation selon deux tranches d'âges : 8/13 ans et 14/25 ans.

HORAIRES D'OUVERTURE

	HORS VACANCES SCOLAIRES		VACANCES SCOLAIRES	
	8/13 ans	14/25 ans	8/13 ans	14/25 ans
LUNDI			13 h 30 - 18 h 00	
MARDI		17 h 30 - 19 h 00	13 h 30 - 17 h 30	17 h 30 - 19 h 00
MERCREDI	13 h 30 - 17 h 30	17 h 30 - 19 h 30	13 h 30 - 17 h 30	17 h 30 - 19 h 30
JEUDI			13 h 30 - 17 h 30	17 h 30 - 19 h 30
VENDREDI		17 h 30 - 19 h 30	13 h 30 - 17 h 30	17 h 30 - 19 h 30
SAMEDI	14 h 00 - 16 h 30	16 h 30 - 19 h 30	14 h 00 - 16 h 30	16 h 30 - 19 h 00

Inscriptions

Tout jeune de 8 à 13 ans sera inscrit à la Maison des Jeunes à condition que le dossier d'inscription, la fiche sanitaire de liaison et l'autorisation de sortie aient été remplis et signés. L'ensemble de ces documents doivent être déposés en Mairie ou à la Maison des Jeunes. *(Les dossiers d'inscription vierges sont à disposition en Mairie ou à la Maison des Jeunes).*

Tarifs

Le mercredi après-midi, le samedi après-midi et pendant les petites vacances : tarif à la ½ journée :

QF jusqu'à 473 €	0,25€
QF de 474 à 609 €.....	0,30€
QF de 610 à 761 €.....	0,35€
QF de 762 à 990 €.....	0,40€
QF + de 991 €.....	0,45€

Le mardi et le vendredi (péri scolaire)

QF jusqu'à 473 €	0,10€
QF de 474 à 609 €.....	0,15€
QF de 610 à 761 €.....	0,20€
QF de 762 à 990 €.....	0,25€
QF + de 991 €.....	0,30€

Le Directeur pointe le jeune sur l'état de présence mensuel. Une facture est envoyée régulièrement tous les trois mois au domicile des parents.

Matériel mis à la disposition des jeunes

- un billard
- une table de tennis de table
- un baby-foot
- une console vidéo avec des jeux sportifs (les jeux violents sont interdits pour les 8/13 ans)
- une chaîne Hi-Fi
- une télévision équipée d'un magnétoscope
- des jeux de société et des jeux de cartes
- un ordinateur (très prochainement)

Activités proposées à la Maison des Jeunes

- billard
- baby-foot
- tennis de table
- jeux vidéo (non violents pour les 8/13 ans)
- jeux de société et jeux de cartes

Des activités thématiques ont été proposées aux jeunes d'octobre 2003 à juin 2004 et ont été encadrées par un animateur technicien diplômé ou en formation BAFA.

Des activités découvertes sont organisées pendant les petites vacances scolaires :

- sorties éducatives (visite de musée, caserne de pompiers...)
- sorties sportives (escalade, canoë...)
- sorties de détente (parcs d'attractions, bowling, billard...)
- sorties découverte (équitation, sorties en forêt...)

Pour ces sorties, une participation financière est demandée aux jeunes... Tu devras réserver ta place...

Accès à la Maison des Jeunes

A compter du 1^{er} septembre 2004, une carte d'adhérent te sera attribuée après ton inscription annuelle. Elle te coûtera 1€.

A chacune de tes visites, tu devras présenter cette carte au Responsable de la Maison des Jeunes pour avoir accès à la salle. Lorsque tu ne seras pas en possession de cette carte, tu ne pourras y accéder.

Participation aux activités thématiques (5€ par activité thématique pour un trimestre)

Si tu souhaites participer à une activité thématique, tu devras t'inscrire pour un trimestre :

- du 1^{er} octobre 2004 au 31 décembre 2004
- du 1^{er} janvier 2005 au 31 mars 2005
- du 1^{er} avril au 30 juin 2005

Exemple :

Tu souhaites faire du théâtre (*activité qui se déroule tous les mercredis de 15 h 00 à 16 h 30 à la Maison des Jeunes*)

Tu t'inscris à cette activité et tu t'engages à y participer du 1^{er} octobre au 31 décembre 2004, soit 13 mercredis. Ton inscription à l'activité te coûtera 5€ pour le trimestre.

Même si tu n'y as participé qu'une seule fois à cet atelier, les 5€ ne te seront pas remboursés.

Remarque :

Pour le mercredi, ton créneau horaire est de 13 h 30 à 17 h 30... tu n'es pas obligé d'être présent impérativement à 13 h 30 : tu viens et repars à l'heure de ton choix pour autant que tu respectes cette tranche d'heures (sous réserve de l'autorité parentale).

Tu peux donc :

- ne pratiquer que l'activité thématique que tu as choisie
- OU**
- jouer uniquement avec les jeux qui te sont proposés à la Maison des Jeunes
- OU**
- pratiquer l'activité thématique et jouer avec les jeux qui te sont proposés à la Maison des Jeunes

à partir du moment où tu es pointé sur l'état de présence mensuel, une ½ journée te sera facturée.

Le rappel sur le fonctionnement de la Maison des Jeunes et les nouvelles informations 2004/2005 t'étant communiqués, tu voudras bien à présent répondre au questionnaire joint.

Je reste bien évidemment à ton entière disposition, ainsi qu'à celle de tes parents, pour tous renseignements complémentaires.

A bientôt !

Yves BUSIN,
Directeur de la Maison des Jeunes